

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15139**

### Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Domaine : Sciences, technologie, santé Licence professionnelle Maintenance des systèmes pluritechniques Spécialité Techniques avancées en maintenance

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION              |
|---|---|
| Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur | Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie |

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### II (Nomenclature de 1967)

#### Convention(s) :

#### Code(s) NSF :

250p Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité (organisation, gestion), 251r Contrôle essais, maintenance en mécanique, 255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel maintient en état de bon fonctionnement les installations et les outils de production, utilise des outils d'aide au diagnostic, gère une équipe de maintenance et applique les normes de qualité et d'environnement.

L'objectif de la Licence professionnelle Maintenance des systèmes pluritechniques, Spécialité Techniques avancées en maintenance est de professionnaliser des étudiant(e)s au travers de l'apprentissage au sein d'une entreprise. Pour permettre ce cursus, l'IUT a développé nombreux accords et partenariats .

Chaque étudiant(e) sélectionné(e) peut se voir proposer une place en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation chez l'un des partenaires de l'IUT.

- Savoir définir, appliquer et mettre en œuvre une politique de maintenance des équipements (corrective, systématique, conditionnelle ou prédictive),

- Savoir mettre en œuvre et utiliser des outils dédiés de calculs de fiabilité, de disponibilité et de maintenabilité des équipements,

- Savoir établir un diagnostic de défaillance basé sur la mise en œuvre de différentes techniques (analyse vibratoire, thermographie infrarouge, analyse d'huiles, etc. ...)

- Savoir gérer le travail d'une équipe : utiliser les outils de planification de la maintenance, de gestion des équipements

A l'issue de la Licence professionnelle Maintenance des systèmes pluritechniques, Spécialité Techniques avancées en maintenance, le diplômé est capable de :

- Comprendre le fonctionnement des systèmes pluritechniques (électriques, mécaniques, fluidiques, électroniques)

- Analyser les modes de défaillances possibles, leurs causes et leurs effets

- Planifier les interventions de maintenance

- Utiliser les outils de planification de la maintenance, de gestion des équipements ; connaître les aspects réglementaires et normatifs liés à l'activité de maintenance (normes ISO 9000, 14000,...).

- Gérer une équipe d'intervention

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité industriel dans le domaine des services aux entreprises spécialisé dans la maintenance de:

- La production

- L'exploitation des installations

- La gestion de la maintenance immobilière

- Le service après-vente

- La sécurité des installations,

- La protection des hommes et de l'environnement

- Technicien itinérant / Technicienne itinérante de maintenance Service Après-Vente -SAV

- Cadres techniques intermédiaires

- Gestionnaires de SAV

- Managers maintenance

- Responsable de services maintenance

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1102 : Management et ingénierie de maintenance industrielle

I1101 : Direction et ingénierie en entretien infrastructure et bâti

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un diplôme de niveau L2 des domaines :

Scientifiques et techniques, DUT GIM, GEII, MP, GMP, BTS CPI MI, MAI.

attestant qu'il ou elle maîtrise les bases fondamentales pour accéder à un niveau d'entrée de Licence professionnelle Maintenance des systèmes pluritechniques, peut y accéder dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission d'admission de l'IUT Sénart / Fontainebleau (IUT de Seine et Marne Sud).

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 2 semestres décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Licence Professionnelle – semestres 1 et 2 – 60 ECTS en formation initiale et en apprentissage

Semestre 1

UE 1 : Gestion et communication (10 ECTS) :

- Conduite et gestion de projet
- Méthodes et outils de communication
- Communication technique en langue anglaise
- Connaissance de l'entreprise
- Méthodes et outils de management

UE 2 : Outils scientifiques pour la maintenance (10 ECTS) :

- Statistiques et analyse de données appliquées à la maintenance
- Equations différentielles
- Mécanique vibratoire
- Traitement du signal
- Capteurs et instrumentation

UE 3 : Stratégie, outils et méthodes de maintenance Habilitations (10 ECTS) :

- Concepts de base de la maintenance et de la sûreté de fonctionnement
- Outils et méthodes d'analyse de la maintenance
- Gestion de la maintenance et des outils de production
- Outils de la maintenance préventive
- Outils d'aide au diagnostic vibratoire

Semestre 2

UE 4 : Outils d'aide au diagnostic (10 ECTS) :

- Méthodes d'analyse des systèmes
- Fiabilité des systèmes
- Analyse des modes de défaillance, de leurs effets et de leur criticité
- Logiciel d'aide au diagnostic
- Systèmes experts en maintenance

UE 5 : Maintenance par contrôle non destructif (5 ECTS) :

- Maintenance prédictive
- Thermographie infrarouge
- Analyse vibratoire
- Analyse d'huiles
- Techniques ultrasonores

UE 6 : Projet tuteuré (5 ECTS) :

UE 7 : Stage obligatoire en entreprises de 14 semaines et Mémoire (10 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI/NON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|---------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X       | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés<br>50% universitaires, 50 % professionnels |
| En contrat d'apprentissage                                       | X       | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés<br>50% universitaires, 50 % professionnels |
| Après un parcours de formation continue                          | X       | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés<br>50% universitaires, 50 % professionnels |

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| En contrat de professionnalisation | X | Enseignants et professionnels désignés selon les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 17 novembre 1999 en application de l'article 17 de la loi du 26 janvier 1984 comprenant, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés<br>50% universitaires, 50 % professionnels  |
| Par candidature individuelle       | X |  |
| Par expérience dispositif VAE      | X | Cette formation est accessible via :<br>- la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985)<br>Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique.<br>- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002)<br>Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation.<br>Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE. |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

| LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS | ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX   |
|------------------------------------|---|
|                                    | Accords universitaires partenaires :<br>- CFA Sup 2000 pour l'apprentissage |

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Arrêté du 07/05/2012 relatif aux habilitations de l'Université Paris XII à délivrer des diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

##### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

##### Autres sources d'information :

IUT de Sénart-Fontainebleau :

<http://www.iutsf.u-pec.fr/>

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

[Statistiques](#)

[IUT de Sénart-Fontainebleau](#)

[CFA Sup 2000](#)

##### Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Sénart/Fontainebleau

Site de Sénart

Avenue Pierre Point

77567 Lieusaint Cedex

Site de Fontainebleau  
Route forestière Hurtault  
77300 Fontainebleau

**Historique de la certification :**